

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 mai 2023

Rapporteur :
Monsieur Arnaud PLATEL

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2023
(accusé de réception du 16/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Périmètres de protection des captages eau potable
Tarifs des ventes de bois**

Dans le cadre de la gestion de ses périmètres de protection de captages d'eau potable, Quimper Bretagne Occidentale est amenée à procéder à des coupes de bois sur ses périmètres boisés, qu'elle revend. Il est nécessaire de fixer les tarifs de vente de bois.

Dans le cadre de sa compétence eau potable, Quimper Bretagne Occidentale assure l'entretien de son patrimoine forestier situé sur les périmètres de protection eau potable, avec l'appui technique de l'ONF.

Dans ce cadre, elle est amenée à proposer à la vente du bois sur pied (coupe à la charge de l'acheteur) ou déjà façonné. Dans les deux cas, l'enlèvement est à la charge de l'acheteur.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de fixer les tarifs de vente, applicables à partir du 1^{er} septembre 2023, tels que précisés dans le tableau ci-dessous, fixés après consultation de l'ONF.

	Tarif de vente proposé	Tarif actuel
Bois sur pied	16,50 € / stère	15,00 € / stère
Bois façonné	39,00 € / stère	30,00 € / stère